



# DISTRICT DE PROVENCE

## Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives

1. La C.D.T.I.S. assiste à la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (C.R.T.I.S.) qui est compétente pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.
2. La C.D.T.I.S. émet des avis sur les projets de construction ou de réhabilitation partielle ou totale.
3. La C.D.T.I.S. a une mission de conseils auprès des clubs et des collectivités locales en matière de terrains et d'installations sportives.

### **Président**

Mr. SANNA Philippe

### **Membres**

Mme. ABEL Annick et Mr. ABEL Christian